

Aymonet Du Cetour, un maçon architecte « frontalier » au XVI^e siècle

Isabelle Brunier



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/edl/473>

DOI : 10.4000/edl.473

ISSN : 2296-5084

Éditeur

Université de Lausanne

Édition imprimée

Date de publication : 15 mars 2009

Pagination : 13-34

ISBN : 978-2-940331-19-2

ISSN : 0014-2026

Référence électronique

Isabelle Brunier, « Aymonet Du Cetour, un maçon architecte « frontalier » au XVI^e siècle », *Études de lettres* [En ligne], 1 | 2009, mis en ligne le 15 mars 2012, consulté le 22 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/edl/473> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/edl.473>

AYMONET DU CETOUR, UN MAÇON ARCHITECTE «FRONTALIER» AU XVI^e SIÈCLE

Le maçon architecte genevois Aymonet Du Cetour, d'origine gessienne, a mené un parcours professionnel impressionnant, d'une quarantaine d'années, au milieu du XVI^e siècle. Très actif sur les chantiers de fortifications à Genève, il a aussi travaillé sur des édifices publics et privés de cette ville. Il y a assumé également quelques charges officielles. Ses compétences et peut-être un certain goût de l'aventure l'ont conduit à s'engager dans divers ouvrages à Moudon (Vaud, Suisse), à Montmélian et à Chambéry (Savoie, France). Sa vie recèle, de plus, quelques anecdotes peu communes. Les recherches dans des sources, très disertes à son sujet, ont permis de dresser un portrait complet et vivant de ce personnage jusqu'alors peu connu, pour une période où les biographies d'artisans ne sont, pour l'instant, pas fréquentes.

Aymonet Du Cetour n'est pas un total inconnu. Le professeur Marcel Grandjean avait déjà repéré ce maçon architecte du XVI^e siècle dans un article paru en 1995. Monique Fontannaz l'a également rencontré, actif à Moudon¹. Son nom, qui s'orthographe aussi Du Setour ou Ducertour, lié ou non, se réfère à une construction puisque le mot «cetour», en langage vernaculaire, définit une cave, un cellier, ou un local, de plain-pied ou semi-enterré, où l'on entrepose de la nourriture ou du vin.

1. M. Grandjean, « Les architectes "genevois" dans le Pays de Vaud à la fin de l'époque gothique (1470-1533) »; M. Fontannaz, *La ville de Moudon*.

1. *Le contexte historique*

L'époque durant laquelle travaille Aymonet Du Cetour, soit entre les années trente et septante du XVI^e siècle, représente une période charnière mouvementée pour Genève et sa région. La décennie 1530-1540 en particulier, voit les habitants de la ville et leurs élus successivement chasser l'évêque, qui était jusque là l'autorité politique et religieuse suprême, abolir la messe et adopter la religion réformée en mai 1536. Le traité de combourgeoisie avec Berne, signé dix ans auparavant et qui comprenait une clause de secours militaire, permet au même moment à ce puissant canton d'envahir et d'occuper toutes les terres savoyardes avoisinantes : Pays de Vaud, de Gex, Genevois, Chablais. Genève ne conserve une pleine souveraineté que sur ses anciens mandements épiscopaux : Jussy, Satigny, Genthod et Céligny. Son administration sur les anciennes terres dépendant du Chapitre cathédral ou du monastère de Saint-Victor est difficile à asseoir et souvent contestée par son allié bernois et son adversaire savoyard.

Dans le même temps, à partir de 1530, les autorités genevoises ont décidé de raser tous les faubourgs extérieurs aux murailles médiévales afin de doubler ces dernières par une enceinte reparaée et des bastions modernes. A l'avant de cette nouvelle ligne fortifiée, on ménage une zone *non aedificandi* mieux à même de garantir la ville contre des ennemis équipés de pièces d'artillerie toujours plus efficaces. C'est l'ouverture d'un interminable chantier qui va modifier de façon profonde, durable et irréversible le visage de la ville et de ses alentours immédiats.

Vers la fin de la période qui correspond à la vie de notre personnage, un nouveau changement de situation intervient. En vertu du traité de Lausanne de 1564, entré en vigueur en 1567, Berne rend à la Savoie tous les territoires occupés depuis 1536, sauf le Pays de Vaud. Il n'est pas utile d'entrer ici plus avant dans la description de ces aléas politiques et territoriaux, simplement s'agissait-il d'esquisser en quelques traits rapides le contexte dans lequel Aymonet Du Cetour et ses contemporains évoluent.

2. Une vie entre Genève et le Pays de Gex

Maître Aymonet Du Cetour apparaît, dans les sources écrites genevoises, le 4 avril 1537, soit moins d'une année après l'adoption officielle de la Réforme². A cette date, il n'est déjà plus un simple maçon car c'est lui qui dirige des chantiers de fortification à Beauregard, sur la rive gauche, et à Saint-Gervais, sur la rive droite. D'après ses propres déclarations postérieures, on peut penser qu'il a commencé à travailler à Genève entre 1535 et 1536³. Nous ne connaissons pas la date de sa naissance, mais en estimant, au vu de son parcours, qu'il avait environ 25 ans au moment où il sort de l'ombre, elle devrait se situer aux environs de 1510.

Quelques mois après cette première mention, en octobre, il reçoit gratuitement la bourgeoisie « pour ce qu'il sert bien la ville »⁴. C'est à ce moment que son lieu d'origine apparaît : le village de Moëns, situé dans le Pays de Gex, à une dizaine de kilomètres de Genève, tout près de Ferney (Ain, France).

Ce village, qui n'est actuellement plus qu'une banlieue résidentielle de Ferney englobée dans la commune française de Prévessin-Moëns, était à l'époque le siège d'une paroisse réformée. Cette ancienne terre de Chapitre relevait normalement des autorités genevoises mais suscitait de nombreux litiges avec Berne. Les sources y démontrent également une forte résistance à la Réforme et un climat d'indiscipline qui se prolonge pendant une dizaine d'années au moins après le début de l'occupation bernoise et l'introduction de la nouvelle religion⁵.

Ce qu'il importe de relever, c'est qu'Aymonet Du Cetour garde tout au long de sa vie de fortes attaches avec son village d'origine. Dès 1538, il y acquiert une maison, puis d'autres biens, y emploie des « grangiers » ; plus tard il sera lui-même fermier des dîmes du lieu⁶. Il y réside

2. Sauf indication contraire, toutes les sources citées sont conservées aux Archives d'Etat de Genève (AEG). Militaire M 1, f° 5.

3. Registres du Conseil (désormais RC) 38, f° 195 ; RC 56, f° 214v°.

4. RC publiés, t. II, p. 359, 365. A. Covelle, *Le livre des bourgeois de l'ancienne république de Genève*, p. 217.

5. Il n'existe pas de monographie sur ce village.

6. RC publiés, t. III, p. 524 ; RC 38, f° 280, 295, 313 ; RC 45, f° 301v° ; RC 48, f° 70, 74 ; RC 55, f° 32. Fiefs D 2, f° 100v°, 309 ; Fiefs D 4, f° 144v°. Etat civil (désormais EC) Genthod, 1.

régulièrement, comme l'attestent les registres d'état-civil, et ce malgré sa qualité de bourgeois de Genève et ses propriétés en ville⁷. En effet, en 1539, il achète la cure de Saint-Léger, désormais désaffectée⁸. Située dans la rue du même nom, en face de l'ancien hôpital du Saint-Esprit dont les façades subsistent encore actuellement, cette maison semble être son domicile habituel en ville : lorsque Du Cetour sera élu membre du Conseil des Deux-Cents en 1561 et 1562, ce sera justement comme représentant de ce quartier⁹. Par sa seconde femme il deviendra également propriétaire sur la rive droite, à Saint-Gervais¹⁰.

Concernant sa vie de famille, on sait qu'il eut de sa première femme, prénommée George, au moins quatre filles et deux garçons, dont le fils aîné et une fille meurent en très bas âge, et le fils cadet, Isaïe, à l'âge de douze ans en 1563¹¹. Seules trois filles semblent donc avoir atteint l'âge adulte, dont l'une prénommée Pernette, est dite Desfosses, du nom de son parrain¹². Pernet Desfosses (ou Defosses) est un personnage très important dans la Genève du XVI^e siècle, plusieurs fois syndic, maître des fortifications, maître d'œuvre des grands chantiers que furent l'Hôtel de Ville et le Collège, pour ne citer que ceux-ci. Ce simple indice nous montre déjà que Du Cetour est bien introduit dans les sphères du pouvoir, en tout cas là où celui-ci touche au domaine de la construction. En revanche, l'absence de descendance mâle l'a empêché d'être à l'origine d'une dynastie professionnelle, dont les exemples sont nombreux, dans tous les métiers, durant l'Ancien Régime.

En 1557, il se remarie avec Jeanne Favre, de Genève, dont il ne semble pas avoir eu d'autres enfants¹³. Le 22 août 1571, il meurt brusquement à Moëns¹⁴. Sa veuve lui survivra longtemps puisqu'elle a encore des démêlés avec les autorités, concernant la succession de son époux, en 1609¹⁵.

7. EC Genthod, 1. Notaire Jean Guillermet, vol. 4, f° 94, 96. Notaire Aymé Santeur, vol. 6, f° 303.

8. RC 33, f° 256, 336-336v°. Fiefs D 1, f° 412-414 (avec une erreur de date).

9. RC 56, f° 146; RC 57, f° 3.

10. RC 65, f° 181v°. Notaire Bernard Neyrod, vol. 4, f° 208.

11. EC Saint-Pierre, Baptêmes-Mariages, 1; EC Morts, 1 et 5.

12. EC Saint-Pierre, Baptêmes-Mariages, 1; EC Genthod, 1; EC Satigny, Mariages, 1.

13. EC Saint-Pierre, Baptêmes-Mariages, 1; EC Genthod, 1.

14. EC Genthod, 1.

15. RC 106, f° 147v°, 177.

3. *Un parcours professionnel alternant constance et escapades*

Du Cetour semble avoir été professionnellement un hyperactif, menant une carrière extrêmement variée, alternant les grands chantiers avec des interventions mineures, la construction d'un pont avec celle d'un fourneau. Attelé pendant des années à l'interminable et quotidien chantier des fortifications genevoises, il a également voyagé, aussi bien pour s'informer en allant contempler *de visu* des ouvrages à l'étranger, que pour en réaliser dans d'autres lieux. On peut déduire de ces nombreux déplacements et activités qu'ils devaient être liés aussi bien à des compétences reconnues et recherchées, qu'à une envie de se perfectionner et à un certain goût de l'aventure.

3.1. Les chantiers de fortification

A Genève, dès 1537, on rencontre maître Aymonet Du Cetour sur presque tous les chantiers des fortifications de la ville, et ce jusqu'en 1560, mises à part quelques périodes durant lesquelles soit il part travailler à l'étranger, soit il se retire dans son domaine rural de Moëns. Sur ces chantiers, il fonctionne généralement comme « conducteur des travaux », responsable d'une équipe de maçons (appelés ses « serviteurs » dans les comptabilités), de « manouvriers » et de femmes attelés aux fondations et à la construction de portions de l'enceinte et de bastions. Cependant, on le trouve également accomplissant de simples tâches de maçon, payé au même tarif que les autres. Il semble avoir été un spécialiste pour « fuser » la chaux, comme on disait à l'époque, car il est souvent appelé à préparer ce matériau indispensable, même sur des chantiers où il ne travaille pas¹⁶. Dans les années 1537-1540, on le voit également très occupé à la démolition d'édifices religieux situés dans les anciens faubourgs, comme Notre-Dame-des-Grâces, dans le faubourg de Saint-Léger, en vue de récupérer des pierres pour les murailles de la ville¹⁷. Les autorités lui confient aussi le choix des pierres, dans les carrières proches de la ville¹⁸.

16. Voir par exemple Militaire M 2, *passim*.

17. Militaire M 1, *passim*.

18. Militaire M 1, *passim*.

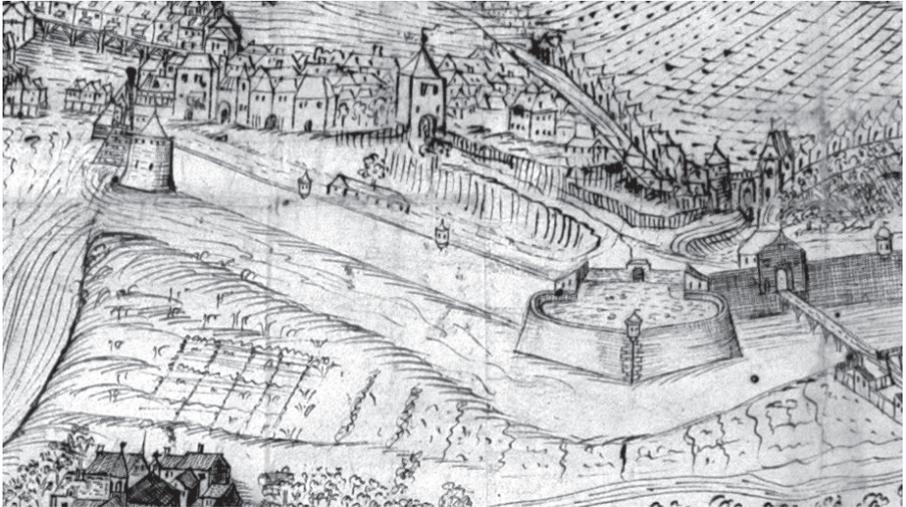
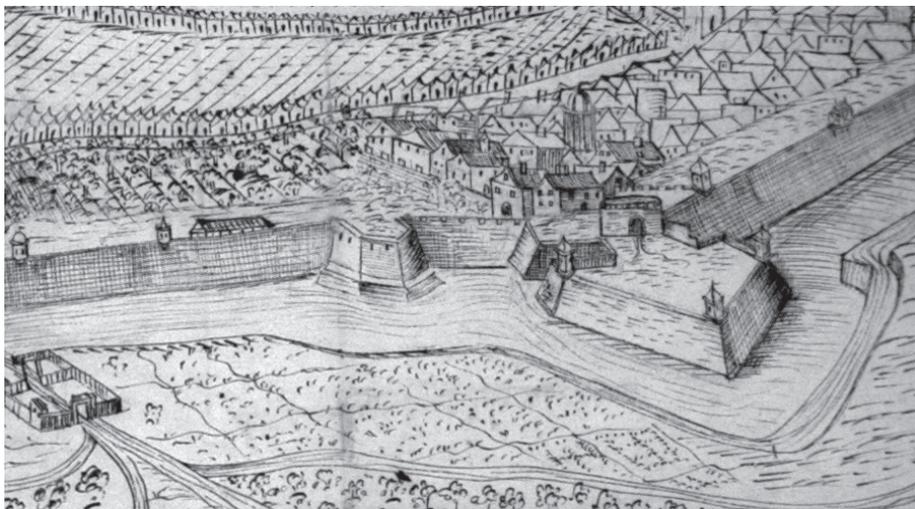


Fig. 1 — Plan cavalier, probablement exécuté par un espion du duc de Savoie, détail, vers 1609. De gauche à droite on peut reconnaître la tour-boulevard de la Corraterie, le bastion de l'Oie, la porte Neuve, les bastions Calabri et de Saint-Léger et l'amorce de la courtine de Beauregard.

La chronologie exacte de ces travaux de longue haleine, et d'autres plus ponctuels, figure dans la liste donnée en annexe. On doit à Du Cétour la construction de la tour-boulevard de la Corraterie, des bastions de l'Oie et de Saint-Léger, l'amplification de celui de Saint-Antoine et, sur la rive droite, celui de Cornavin (fig. 1).

Il a également édifié la courtine de liaison entre l'ouvrage de la Corraterie et le bastion de l'Oie, ainsi que celle reliant Saint-Léger à Beauregard, sur laquelle s'est appuyé, à partir de 1546, le bastion du Pin. Du Cétour a été chargé de bâtir les portes de Saint-Léger et de la Corraterie. Il semble avoir bénéficié de certains dons artistiques puisqu'il sculpte les armes de la ville destinées à orner les portes de Rive et de la Corraterie (fig. 2). Sur sa suggestion, on reprend une ancienne tradition de dorer le symbole christique IHS qui surmonte l'écusson, décor qui sera appliqué à toutes les portes de la ville¹⁹. En 1542, au moment de l'achèvement de celle de la Corraterie, et en vue d'étudier la solution la plus judicieuse pour l'établissement du pont-levis, il accompagne Pernet

19. RC 35, f° 454v°. Finances M 27, f° 29. Finances O 2, f° 18v°.



Desfosses, « maystre de l'ovre », à Yverdon pour « voir les forteresses et pont dudit lieu »²⁰. Depuis l'année précédente, son savoir-faire et sa probité ont été reconnus officiellement puisqu'il a été admis au rang de maître-juré, fonctionnant comme expert pour le gouvernement, dans son domaine de compétence²¹.

En novembre 1545, après l'achèvement de la première vague des fortifications bastionnées, désirant, de sa propre initiative, aller à Lyon « pour voir s'il y a quelque forteresse afin d'en pouvoir servir la ville », Du Cetour demande au Conseil une aide financière. Celle-ci lui est refusée au prétexte que s'il veut aller à Lyon, « il le peult faire, toutesfoys à ses despens »!²² L'année suivante, sur le chantier du bastion du Pin dirigé par le fortificateur Jacques Hermet, il travaille comme simple maçon²³.

20. RC 36, f° 86v°.

21. RC 35, f° 1 ; RC 36, f° 24v°.

22. RC 40, f° 283.

23. Militaire M 2, *passim*.

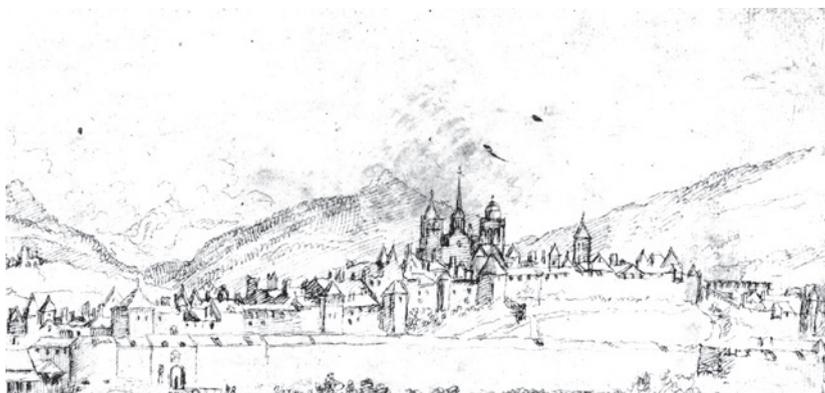


Fig. 2 — Genève vue de l'ouest, dessin anonyme, détail, vers 1550. La massive tour-boulevard de la Corraterie et la porte du même nom sont l'œuvre d'Aymonet Du Cetour, tout comme les armes sculptées qui surmontent l'ouverture, sous un fronton triangulaire.

Peut-être déçu, peut-être désireux d'acquérir une nouvelle expérience, peut-être pour d'autres raisons non encore élucidées, on le retrouve en 1548 engagé à l'étranger, aux fortifications de Montmélian, au moment où la Savoie est occupée par la France. La mention du Registre du Conseil qui nous l'apprend semble sous-entendre qu'il ait également un rôle d'espion, ou à tout le moins d'indicateur... un éventuel aspect caché du personnage sur lequel nous n'avons, pour l'instant, pas d'autre élément²⁴. Son séjour « par delà » comme on disait alors semble se prolonger car il n'est pas mentionné à Genève avant 1550...

3.2. Des ouvrages d'inégale importance

A côté de ce travail presque continu aux fortifications, on trouve Aymonet Du Cetour chargé de nombreux mandats, tous azimuts. Nous n'en mentionnons qu'une partie, un peu pêle-mêle, afin de montrer l'éventail de ses capacités: des travaux de rétablissement de la fontaine de Saint-Léger, après son déplacement nécessité par la reconstruction de la porte²⁵; la réparation d'une maison ruineuse, pour de pauvres héritiers endettés, travaux commencés en 1539, payés par la Seigneurie en

24. RC 43, f° 66.

25. Militaire M 1, f° 79v°.

1546 mais achevés seulement l'année suivante²⁶. Il a également travaillé sur de nombreux édifices publics, généralement pour des tâches d'entretien ou de réparation : boucherie de Longemalle²⁷, maison de l'Île²⁸, grands privés (c'est-à-dire latrines publiques) dans une tour derrière la Maison de Ville, en 1557²⁹, bâtiment dont un bloc de calcaire gravé de cette date subsiste encore actuellement dans le mur de soutènement de la promenade de la Treille (fig. 3 et 4), fourneau en catelles, en collaboration avec le catellier de Saint-Gervais Thierry Cursilliat, pour l'habitation de Jean Calvin³⁰, d'autres fourneaux et cheminées à la Chambre des comptes³¹. Hors de Genève, il construit également un mur de terrasse pour une maison privée de Moudon vers 1541, comme l'a découvert Monique Fontannaz³². Nous verrons plus bas que ce ne fut pas son seul chantier dans cette ville.

3.3. Des temples... et des églises

Il intervient également sur divers édifices religieux : le clocher de Saint-Pierre à plusieurs reprises³³, l'église Saint-Gervais³⁴ et surtout l'église de la Madeleine, pour un chantier plus important en 1547, à un moment où les voûtes du bâtiment menacent ruine³⁵. A la campagne, assez logiquement il travaille à plusieurs reprises à des réfections au temple et sur la maison du pasteur de Moëns³⁶.

Plus mystérieuse reste pour nous l'affaire qui éclate en 1557 au cours de laquelle Aymonet Du Cetour est accusé d'avoir construit des ou du moins un « temple à la papauté »³⁷. Dénoncé, il comparait devant

26. RC 33, f° 328v°; RC 34, f° 125v°, 383, 463, 504; RC 40, f° 251; RC 41, f° 144v°; RC 42, f° 99v°.

27. Finances P 5, *passim*.

28. RC 45, f° 228-228v°.

29. Finances P 6, *passim*.

30. Finances O 2, f° 118v°.

31. Finances P 6, *passim*.

32. M. Fontannaz, *La ville de Moudon*, p. 295.

33. RC publiés, t. III, p. 387; RC 38, f° 177.

34. Finances P 5, *passim*.

35. RC 42, f° 115, 157, 201. Finances P 5, *passim*.

36. RC 61, f° 63v°. Finances O 6, f° 58v°, 152.

37. Consistoire R 12, f° 21v°. Aimable communication de M. Christian Grosse, qu'il en soit ici remercié.

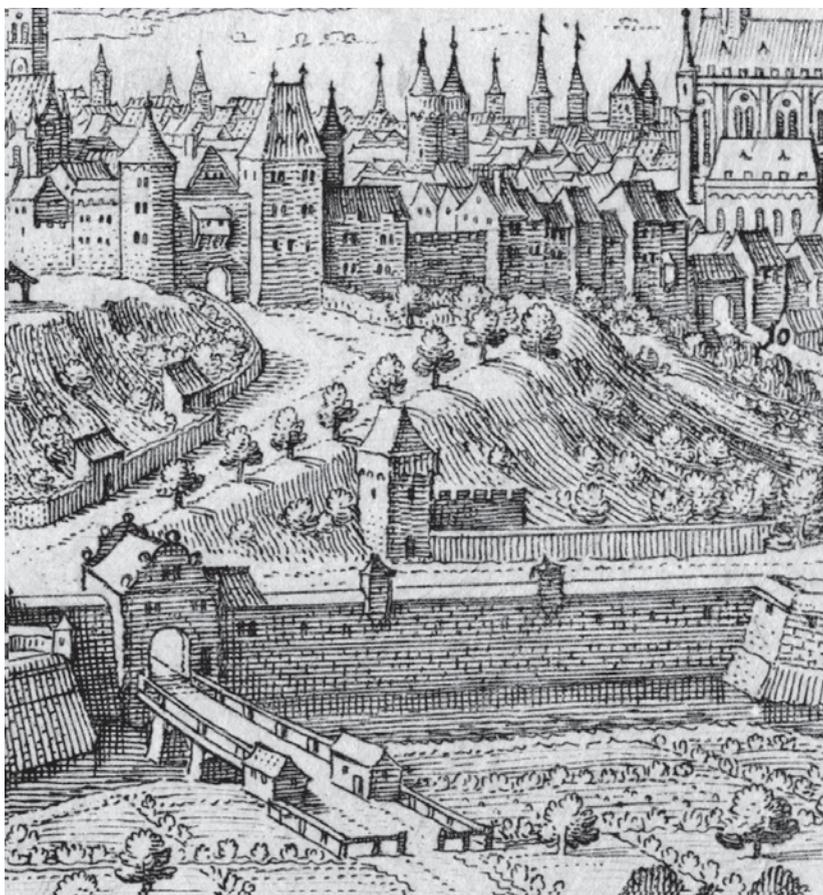


Fig. 3 — Genève. Genff, Matthäus Merian, détail, vers 1614. La représentation de la tour de la Treille, destinée à abriter des latrines et construite par Du Cetour en 1557. Elle a peut-être été agrandie en vue de lui donner l'apparence d'un élément fortifié. Elle sera détruite en 1711.

le Consistoire, le tribunal religieux, et devant la justice civile³⁸. Les pièces de procédure nous permettent d'apprendre qu'il admet avoir passé contrat pour la réparation ou la construction d'une église, mais qu'il a délégué le travail à ses ouvriers, se contentant de vérifier la bonne facture du bâtiment, et qu'il n'avait pas conscience de « mal faire ». Il est privé de

38. Consistoire R 12, f° 21v°. P.C. 2^e série, n° 1129. RC 53, f° 77. Le premier document parle de temples au pluriel, les autres au singulier.



Fig. 4 — Bloc de calcaire encore actuellement encastré dans le mur de soutènement de la promenade de la Treille, à Genève. Il porte la date de 1557, vraisemblablement gravée par Du Cetour, qui correspond à l'année de construction de la tour des « grands privés » ou de la Treille.

la Cène pour trois mois et, devant les remontrances du Conseil, doit promettre de ne pas recommencer. Il brave cependant l'interdit en recevant la communion lors des fêtes de Pâques, écopant pour cette faute de trois jours de prison³⁹. Malheureusement, les documents n'indiquent pas où se trouvait le ou les sanctuaires ayant provoqué la polémique... Ce devait

39. Consistoire R 12, f° 42, 58. P.C. 2^e série, n° 1142. RC 53, f°129.

être en Savoie ou plutôt en France voisine, les relations avec ce second pays étant tout de même moins conflictuelles qu'avec le premier. On peut espérer que des recherches à venir permettront peut-être un jour d'identifier cet édifice.

3.4. Un continuuel combat contre l'eau

Pour compléter la liste non exhaustive des travaux accomplis ou seulement proposés par Aymonet Du Cetour, nous aborderons ses réalisations et projets en rapport avec l'eau. Le premier recensé, selon une indication donnée en 1922 déjà, est la construction du pont de Bressonaz, à Moudon, entre 1543 et 1544⁴⁰. Le contrat en est conservé, il décrit l'ouvrage, un pont à une seule arche, d'environ sept mètres de long sur un peu plus de quatre mètres de largeur, construit en blocs de tuf. Il n'existe plus sous cette forme actuellement⁴¹.

Une dizaine d'années plus tard, en 1551, la Seigneurie de Genève confrontée aux problèmes récurrents posés par les inondations de l'Arve, décide de construire un « grand charmur et rempart ». Cette solution de digue maçonnée et remplie de terre n'inspire pas vraiment Aymonet Du Cetour qui propose de détourner le cours de l'Arve et de le maintenir à son nouvel emplacement pour une durée de six ans. Finalement, c'est une solution de « tourne » en bois d'un nouveau modèle présenté par un charpentier non identifié qui est retenue, après consultation de maître Aymonet⁴². Mais la même année, en novembre 1551, il trouve un autre preneur pour ses projets. En effet, les autorités de la ville de Chambéry passent contrat avec Aymonet Du Cetour. Pour maintenir la rivière appelée la Laisse dans son lit, il s'engage à construire en six mois une digue en ligne droite « depuis la colline de la Trousse jusqu'au pont neuf dit aussi pont des Tornes » ; cette construction se fera en gros quartiers de pierres prises au roc de la Trousse et le mur aura six pieds de hauteur, cinq pieds de largeur à sa base, quatre pieds au sommet⁴³.

En 1554, il obtiendra un second mandat à Chambéry, celui de surélever la digue érigée le long de l'Albane, autre rivière de cette ville, et

40. R. Meylan, « Les ponts de Bressonaz », p. 272.

41. M. Fontannaz, *La ville de Moudon*, p. 108-109.

42. RC 45, f° 258, 293 ; RC 46, f° 49, 126.

43. A. Billiet, « Notice historique sur quelques inondations en Savoie », p. 180-184.

qui avait été construite en 1552 par le maçon Vincent Boconet, de La Roche-sur-Foron (Haute-Savoie, France)⁴⁴.

Et c'est encore dans le domaine hydraulique, mais à Genève, qu'Aymonet Du Cetour lancera ses ultimes projets. En effet, en juillet 1571, consulté par les autorités quant aux moyens de remédier aux sempiternels dégâts de l'Arve, il se fait mystérieux. Il veut bien y remédier, à condition qu'on le paie pour révéler son secret qu'il était prêt à aller « pratiquer en Allemagne ». On le somme, on l'exhorte à accomplir son devoir de bourgeois en s'employant à la défense contre la rivière d'Arve. Il se laisse convaincre, commence à travailler. Le 21 août, il se plaint de n'avoir encore rien reçu, réclame de l'argent et des vivres...⁴⁵. Le lendemain, il meurt brusquement à Moëns, emportant son fameux secret dans la tombe!⁴⁶

4. *D'incessants litiges*

Il y a encore tout un pan de la vie de Du Cetour qui mérite d'être évoqué, car il a un lien direct avec sa vie professionnelle, c'est celui de ses continuels démêlés financiers avec les autorités. Que ce soit pour le chantier de la Corraterie, celui du bastion de Cornavin ou surtout pour celui de Saint-Laurent/Saint-Antoine, Du Cetour a été presque constamment en litige avec ses mandants. En 1544 déjà, après plus de huit ans de travaux aux fortifications pour lesquels il avait reçu des acomptes mais encore non soldés, il se met à réclamer avec insistance le « toisage » des murs construits et le paiement de son dû. Les fonctionnaires de la Chambre des comptes, l'équivalent d'un département des Finances actuel, mettent près de deux ans à le satisfaire⁴⁷. En 1551, les sources évoquent brièvement la nécessité de vérifier les comptes de Du Cetour car les autorités suspectent un trop perçu de sa part. Les soupçons semblent cependant rester sans suite⁴⁸.

44. *Ibid.*, p. 184.

45. RC 66, f° 94, 95, 102v°.

46. RC 66, f° 109.

47. RC 38, f° 195, 334v°; RC 39, f° 10, 56, 60, 70, 81, 108v°, 123v°; RC 40, f° 12; RC 41, f° 22v°, 106.

48. RC 45, f° 301v°.

La grosse affaire finit par éclater en décembre 1560. A la fin de l'année précédente déjà, une muraille s'effondre sur le chantier d'agrandissement du boulevard Saint-Laurent, futur bastion de Saint-Antoine. Du Cetour, conducteur des travaux, est mis en cause, doit battre sa coulpe et réparer les dégâts⁴⁹. L'achèvement des travaux approchant, les autorités constatent que cet ouvrage a coûté très cher et que de grandes sommes ont été versées au maçon responsable, sans qu'une comptabilité régulière et précise en ait été tenue. Le contrôleur des travaux est blâmé et des experts appelés à la rescousse afin de mesurer les murs élevés. Parmi eux, on peut relever la présence du maçon architecte Jacques Hermet et de l'ingénieur et mathématicien Jacques Besson, futur auteur de traités scientifiques reconnus⁵⁰. Leurs calculs démontrent qu'Aymonet Du Cetour a bien été trop payé et qu'il est de ce fait débiteur à la Seigneurie d'une somme évaluée entre 1700 et 1900 florins! Pour parer au risque de fuite à Moëns ou ailleurs, il est emprisonné, acculé à engager ses biens et ceux de sa femme. Il essaie de se défendre, donnant comme arguments la qualité de l'ouvrage et l'épaisseur des murs supérieure, et par là même plus solide, que celle prévue par les contrats⁵¹. Il supplie qu'on le récompense « du service qu'il a fait à la Seigneurie en l'art de la maçonnerie pour la fortification de la ville pour l'espace de 26 ans », somme forfaitaire qui serait déduite de sa dette⁵². Sa femme ayant offert une caution de 400 florins et sa maison de Saint-Gervais en gage, Aymonet Du Cetour est libéré⁵³. Par la suite, il tente de mettre en vente sa maison de Saint-Léger...⁵⁴. Les dix dernières années de sa vie semblent avoir été financièrement difficiles, obscurcies encore par un problème de juridiction qui le mène à nouveau devant le tribunal civil en 1568⁵⁵. Ces conflits continuels pourraient sembler relever d'un caractère particulièrement vindicatif; ils démontrent sans doute surtout des lacunes dans la surveillance des chantiers, dans le suivi des acomptes versés et dans les méthodes d'évaluation des travaux terminés. D'autres exemples

49. RC 55, f° 142, 143.

50. RC 56, f° 118v°, 170, 171, 189v°, 195v°. Fiefs D 5, f° 61v°.

51. RC 56, f° 202, 203, 204, 207, 213, 214.

52. RC 56, f° 214v°.

53. RC 56, f° 214v°, 215v°, 223v°, 278v°. Fiefs D 5, f° 78.

54. RC 58, f° 147v°. RC 61, f° 47v°.

55. RC 63, f° 142v°. P.C. 2^e série, n° 1310.

prouvent qu'Aymonet Du Cetour ne fut pas la seule victime d'un système administratif et technique encore très aléatoire.

5. Et quelques zones d'ombre...

On sait beaucoup de choses sur la vie de ce maçon architecte mort depuis plus de quatre siècles. Il subsiste pourtant certaines zones d'ombre. Les périodes où il s'active dans le Pays de Vaud ou en Savoie, ont laissé quelques traces, sans que l'on connaisse cependant dans quelles régions catholiques il s'était aventuré à construire une ou des églises. Son éventuel rôle d'espion également nous laisse entrevoir un personnage plus complexe que le simple artisan laborieux. Un dernier épisode confirme cette impression, ou peut-être n'est-il révélateur que d'un esprit pragmatique, prêt à user de tous les expédients disponibles en vue de trouver une solution ? Le fait est qu'en 1544, Aymonet Du Cetour se retrouve accusé par le Consistoire d'avoir eu recours à un sorcier, un certain Claude Vernaz, de Challex (Ain, France), dit « le bon herege », pour les soigner, lui et sa femme. Mis en cause, il allègue pour leur défense que ce dernier n'a fait qu'invoquer Dieu et leur donner un breuvage d'herbes de sa composition. Le remède a d'ailleurs été efficace. Interrogé pour savoir s'il pensait que cette maladie puisse leur avoir été « donnée » par maléfice, il explique tout bonnement qu'il l'a attrapée « vers Cornavin quant il plut si fort, une fois que son mortier de maçonnerie se perdoyt »... Un accident de travail, somme toute, qui prouve surtout sa grande conscience professionnelle ! L'affaire n'eut d'ailleurs aucune suite fâcheuse.

6. Conclusion

Je terminerai sur deux points : premièrement, le mot de *frontalier*, entre guillemets, que j'ai utilisé dans mon titre. Il s'agit bien sûr d'un clin d'œil à la situation actuelle, avec les éventuelles polémiques que ce statut provoque régulièrement dans la presse. Mais, comme j'ai essayé de le démontrer, Aymonet Du Cetour était un franchisseur de frontières, et pas seulement du point de vue géographique. Durant sa vie, et peut-

être sans l'avoir vraiment choisi, il a passé du catholicisme au protestantisme ; par opportunité ou opportunisme professionnel, il est venu de la campagne savoyarde puis « bernoise » en ville de Genève. Il a passé allègrement du statut de campagnard à celui de citadin. Il s'est joué des barrières politiques ou confessionnelles en allant travailler à Moudon (Vaud, Suisse), Chambéry, Montméliant (Savoie, France). Il a même commis l'impair majeur de construire un « temple à la papauté ».

Et pour finir, peut-on véritablement le considérer comme un maçon-architecte ? On ne sait rien de sa formation, qu'il semble avoir acquise sur le tas. Contrairement à certains de ses contemporains, tels Nicolas Bogueret, ou Jacques Hermet, il ne paraît pas présenter de plans, de « pourtraits », ou de maquettes, les fameux « modèles », à l'appui de ses propositions. Il n'est pas même prouvé qu'il ait su écrire car aucun exemple de sa signature n'a pu être retrouvé ni dans les actes notariés, ni dans les pièces comptables. Cependant, au vu de l'abondance de ses travaux, de leur variété, et de leur durabilité – le bastion de Saint-Léger existe encore en partie – nous pouvons, je crois, lui accorder cette qualité que seule une inscription, gravée sur un pilier de la digue de Chambéry, retranscrite de façon approximative en 1794 et disparue depuis nous rapporte : « MONETO SOTURNO... GEBENENSE ARCHITECTO », Aymonet Du Cetour, architecte, de Genève!⁵⁶

Isabelle BRUNIER

Inventaire des monuments d'art et d'histoire, canton de Genève

56. F. Rabut, « Quelques inscriptions recueillies en Savoie », p. 58-59. M. Grandjean, « Les architectes "genevois" dans le Pays de Vaud à la fin de l'époque gothique (1470-1533) », p. 216.

ANNEXE

CHRONOLOGIE DES CHARGES OFFICIELLES,
RÉALISATIONS ET VOYAGES

- 1537-1538 Courtine aux lieux-dits Beauregard, dessous la Recluse, les Belles-Filles ou Saint-Christophe, vers Sainte-Marguerite, soit l'angle méridional de la ville⁵⁷ (Fig. 1)
- 1537-1539 Bastion de Saint-Léger⁵⁸ (Fig. 1)
- 1537 Fontaine de St-Léger⁵⁹
- 1537-1538 Porte de St-Léger⁶⁰
- 1538 Clocher de Saint-Pierre, réparations⁶¹
- 1539-1547 Maison Gauthier au Perron, réparations⁶²
- 1540-1542 Tour-boulevard de la Corraterie⁶³ (Fig. 1 et 2)
- 1541 Nommé maître juré⁶⁴
- 1541 Mur de soutènement rue du Château 34, à Moudon⁶⁵
- 1542 Porte de la Corraterie, construction et armes sculptées⁶⁶ (Fig. 1 et 2)
- 1542 Voyage à Yverdon⁶⁷
- 1543 Bastion de Saint Gervais⁶⁸
- 1543 Courtine depuis la Corraterie jusqu'au bastion de l'Oie⁶⁹ (Fig. 1 et 2)
- 1543 Maison du prédicant Champereau, réparations⁷⁰

57. Militaire M 1, *passim*.

58. RC 33, f° 167. Militaire M 1, *passim*.

59. Militaire M 1, *passim*.

60. Militaire M 1, *passim*.

61. RC publiés, t. III, p. 387.

62. RC 33, f° 328v°; RC 34, f° 125v°, 383, 463, 504; RC 40, f° 251; RC 42, f° 119.

63. RC 35, f° 1v°, 510-510v°; RC 37, f° 1, 165; RC 41, f° 22v°, 106.

64. RC 35, f° 119, 145v°.

65. M. Fontannaz, *La ville de Moudon*, p. 295.

66. RC 35, f° 454v°; RC 36, f° 86v, 191v°, 198.

67. RC 36, f° 86v.

68. RC 37, f° 156v°, 159, 160v°.

69. RC 37, f° 165.

70. RC 37, f° 190; RC 38, f° 177.

- 1543-1544 Armes sculptées de la porte de Rive⁷¹
 1543-1544 Contrat pour le pont de Bressonnaz, près de Moudon⁷²
 1544 Mesures des blés, en roche⁷³
 1544 Tour de Saint-Pierre, réparations⁷⁴
 1544 Fourneau (avec Thierry Cursilliat catellier) dans maison de Jean Calvin⁷⁵
 1545 Reçoit une robe à la « devise de la ville », « uniforme » correspondant à sa fonction⁷⁶
 1545 Voyage à Lyon pour voir les fortifications en vue de perfectionner celles de Genève⁷⁷
 1546 Décroche la grosse cloche du couvent de Rive 1546⁷⁸
 1546 Conducteur des travaux du grand bastion de Cornavin⁷⁹
 1546 Maçon au bastion du Pin⁸⁰
 1546 Temple de Saint-Gervais, réparations⁸¹
 1547 Temple de la Madeleine, réparations des voûtes⁸²
 1547 Boucherie de Longemale, réparations⁸³
 1548 Travaille à la forteresse de Montmélian et envoie des informations⁸⁴
 1550 Maçon au bastion du Pin⁸⁵
 1551 Maison de l'Île⁸⁶
 1551 Proposition pour détourner l'Arve et la maintenir six ans dans son nouveau cours, refusée⁸⁷

71. Finances O 2, f° 41v°.

72. M. Fontannaz, *La ville de Moudon*, p. 108-109.

73. Finances O 2, f° 93, 93v°, 98v°.

74. RC 38, f° 177.

75. Finances O 2, f° 118v°.

76. RC 40, f° 198v°.

77. RC 40, f° 283.

78. RC 41, f° 23. Finances M 30, f° 44.

79. RC 41, f° 22v°, 52, 106, 136, 140v°, 142v°, 262.

80. Militaire M 2, *passim*.

81. Finances P 5, *passim*.

82. RC 42, f° 115, 138, 157, 201. Finances P 5, *passim*.

83. Finances P 5, *passim*.

84. RC 43, f° 66.

85. Finances O 3, f° 109v°.

86. RC 45, f° 228-228v°.

87. RC 45, f° 293; RC 46, f° 126.

- 1551-1552 Travaux hydrauliques à Chambéry (Savoie, France)⁸⁸
 1554 Travaux hydrauliques à Chambéry (Savoie, France)
 1554⁸⁹
 1557 Affaire des temples construits «à la papauté» 1557⁹⁰
 1557 Travaux à la tuilière de Jussy⁹¹
 1557 Puits de Saint-Léger réparation⁹²
 1557 Fourneau et cheminées de la Chambre des comptes⁹³
 1557 Grands «privés» (tour de latrines publiques) derrière la
 Maison de Ville⁹⁴ (Fig. 3 et 4)
 1559 Percepteur des censes de Moëns (Ain, France)⁹⁵
 1559-1561 Boulevard Saint-Laurent/bastion de Saint-Antoine⁹⁶
 1560 Fermier de l'entretien de la voirie («amodiataire de la
 druge») pour le quartier du Bourg-de-Four⁹⁷
 1561 et 1562 Membre du Conseil des Deux-Cents⁹⁸
 1564-1566 Temple et maison du pasteur de Moëns (Ain, France),
 réparations⁹⁹
 1567 Chargé d'acheter du blé pour la Seigneurie¹⁰⁰
 1571 Ultimes travaux aux tournes d'Arve, selon un secret qu'il
 voulait aller pratiquer en Allemagne¹⁰¹

88. A. Billiet, «Notice historique sur quelques inondations en Savoie», p. 180-184.

89. *Ibid.*, p. 184.

90. RC 53, f° 77. Consistoire R 12, f° 21v°. P.C. 2^e série, n° 1129.

91. Finances W 1, *passim*.

92. Finances W 1, *passim*.

93. Finances P 6, *passim*.

94. Finances P 6, *passim*

95. RC 55, f° 32. Fiefs D 4, *passim*.

96. RC 55, f° 106v°, 142, 143; RC 56, f° 95v°, 118v°.

97. Fiefs D 5, f° 23.

98. RC 56, f° 146; RC 57, f° 3.

99. Finances O 6, f° 58v°; RC 61, f° 63v°. Finances O 6, f° 152.

100. Finances O 6, f° 162v°. Fiefs D 5, f° 429v°.

101. RC 66, f° 94, 95, 102v°, 109.

BIBLIOGRAPHIE

Sources

Registres du Conseil de Genève à l'époque de Calvin, publiés sous la direction des Archives d'Etat de Genève, texte établi par Paule Hochuli-Dubuis et Sandra Coram-Mekkey, Droz, Genève, 2004, tome II.

Registres du Conseil de Genève à l'époque de Calvin, publiés sous la direction des Archives d'Etat de Genève, texte établi et annoté par Sandra Coram-Mekkey avec le concours de Paule Hochuli-Dubuis et Gilles-Olivier Bron, Droz, Genève, 2006, tome III.

Etudes

BILLIET, Alexis, « Notice historique sur quelques inondations en Savoie », *Mémoires de l'Académie de Savoie*, 2^e série, t. III (1859), p. 143-224.

COVELLE, Alfred, *Le livre des bourgeois de l'ancienne république de Genève*, Genève, J. Jullien, 1897.

FONTANNAZ, Monique, *La ville de Moudon*, (Les monuments d'art et d'histoire de la Suisse, 107), Berne, Société d'histoire de l'art en Suisse, 2006.

GRANDJEAN, Marcel, « Les architectes " genevois " dans le Pays de Vaud à la fin de l'époque gothique (1470-1533) », in *Des archives à la mémoire : mélanges d'histoire politique, religieuse et sociale offerts à Louis Binz*, Barbara Roth-Lochner, Marc Neuenschwander et François Walter (éds), (Mémoires et documents de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève), Genève, 1995, p. 159-216.

MEYLAN, René, « Les ponts de Bressonaz », *Revue historique vaudoise*, (1922), p. 261-273.

RABUT, François, « Quelques inscriptions recueillies en Savoie », *Revue savoisienne*, (1861), p. 58-59.

Crédits iconographiques

Fig. 1

Archivio di Stato, Torino.

Fig. 2-3

Centre d'iconographie genevoise.

Fig. 4

Photo Martin Widmer.

